



Doc. 13405
29 janvier 2014

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4, remplacer la deuxième phrase par la phrase suivante :

« La menace de sanctions économiques pour influencer les décisions politiques d'un autre pays est contraire aux normes diplomatiques et démocratiques communément admises et est inadmissible. »

Note explicative

L'amendement coupe court à la fausse allégation selon laquelle, s'agissant de l'Ukraine, le chantage était exercé par la Russie.

Déposé par:

POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE
JABLIANOV Valeri, Bulgarie, SOC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
STOILOV Yanaki, Bulgarie, SOC
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC
VECHERKO Volodymyr, Ukraine, ADLE

1. 2014 - Première partie de session

